

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements no 1 en date du 6 août 2004

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : SCGM-1, Document 1, page 23

Préambule :

« Le scénario selon lequel TCE ne consommerait que 80 % des volumes prévus, ce qui est très peu probable étant donné la nature des équipements en place et l'obligation qu'a le client de livrer sa production d'électricité à HQD pendant 20 ans, avec un scénario de coûts de + 10 % est le seul ayant un point mort tarifaire dépassant la durée de l'engagement contractuel du client avec un taux de rendement interne dépassant la durée de l'engagement contractuel du client avec un taux de rendement interne légèrement en dessous du coût en capital prospectif. »

Question :

11.1 Dans l'éventualité d'un tel scénario, veuillez préciser si SCGM a envisagé des solutions alternatives afin de minimiser l'impact tarifaire auprès de sa clientèle.

Réponse :

11.1 Dans un tel scénario, SCGM fera tous les efforts nécessaires pour favoriser la consommation de gaz naturel par d'autres clients, qu'ils soient existants ou nouveaux. D'ailleurs, la preuve fait état, à la page 7, ligne 7 et suivantes, de négociations qui se tiennent entre les autorités du Parc et des promoteurs sur la scène internationale.